



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Se mobiliser pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes

Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes

DOSSIER DE PRESSE
25 novembre 2016

CONTACTS

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN
☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)

La commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes

Cette commission, présidée par le préfet et le procureur de la République, se réunit ce 25 novembre. Après un bilan des actions mises en œuvre au cours de l'année 2016, le nouveau protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que les actions qui seront mises en œuvre sont présentés.

Définition des violences faites aux femmes

Convention dite d'Istanbul ratifiée par la France le 4 juillet 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014 (extrait de la documentation de la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence) :

« La violence à l'égard des femmes doit être comprise comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée »

« Reconnaissant avec une profonde préoccupation que les femmes et les filles sont souvent exposées à des formes graves de violence telles que la violence domestique, le harcèlement sexuel, le viol, le mariage forcé, les crimes commis au nom du prétendu « honneur » et les mutilations génitales, lesquelles constituent une violation grave des droits humains des femmes et des filles et un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes »

• Les principales actions menées en 2016 en Lot-et-Garonne

- ✓ **Plus de 100 professionnels ont participé à des actions de formation et de sensibilisation** pour favoriser la compréhension du phénomène des violences faites aux femmes.
- ✓ **280 personnes ont participé à un débat sur les violences** faites aux femmes à la suite d'une représentation théâtrale mise en œuvre pour mobiliser la société.
- ✓ **La poursuite de l'action des intervenantes sociales en gendarmerie** a permis de traiter près de 280 situations de violences au 31/10/2016 et d'orienter les familles concernées vers des professionnels.
- ✓ **La mise en œuvre du « téléphone grave danger »** : le département est doté de 3 téléphones. Quatre femmes du département ont pu bénéficier de ce dispositif. Concomitamment, elles ont été accompagnées dans leur parcours par le réseau « d'entraide 47 » contre les violences conjugales.

• La rédaction d'un nouveau protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Après un premier protocole permettant à 17 partenaires de travailler ensemble sur la thématique des violences, le nouveau protocole permet aujourd'hui à 45 structures de s'engager, en fonction de leurs missions, pour favoriser :

- ✓ le repérage, l'accueil, l'information et l'orientation des victimes de violences ;
- ✓ une prise en charge globale dans le cadre d'une réflexion pluridisciplinaire (accompagnement social, judiciaire, médical, insertion professionnelle, protection sociale) ;
- ✓ la mise en œuvre de dispositifs particuliers pour aider les victimes (favoriser le transport des femmes, la prise en charge des examens médicaux, l'accompagnement par les avocats, la prise en charge sanitaire des victimes, ...) ;
- ✓ un partenariat fort pour que chaque acteur puisse mettre directement la victime en relation avec les autres professionnels pour les aider à construire leur parcours et ne pas les laisser se reconstruire seule ;

- ✓ le renforcement de la communication par la réalisation d'outils et de supports d'information (plaquettes, affiches, annuaires des référents violence du département, insertion d'information sur les sites internet des structures partenaires, ...) *Voir par exemple l'affiche ci-après pour renforcer l'information des victimes et améliorer les contacts avec les partenaires*

Les partenaires du protocole

► Etat

- ✓ Préfecture
- ✓ Parquet du TGI
- ✓ Direction des services de l'éducation Nationale
- ✓ Direction départementale de la sécurité publique
- ✓ Groupement de gendarmerie départementale
- ✓ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- ✓ Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation
- ✓ du travail et de l'emploi
- ✓ Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- ✓ Direction territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse
- ✓ Maison d'arrêt d'Agen

► Conseil Départemental

► Communes d'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande et leurs agglomérations,

► Amicale des Maires

► Partenaires « santé »

- ✓ Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
- ✓ Réseau Périnat Aquitaine
- ✓ Hôpitaux et cliniques d'Agen, Villeneuve-sur-Lot, et Marmande-Tonneins
- ✓ Ordre départemental des médecins
- ✓ Ordre départemental des sages femmes
- ✓ CIST 47 (médecine du travail),
- ✓ Unité médico psycho judiciaire du CHD La Candélie

► Les partenaires « judiciaire », « insertion professionnelle » et « action sociale »

- ✓ Barreau des Avocats
- ✓ Pôle Emploi
- ✓ Les missions locales de l'Agenais/Albret/Confluent, du Pays Villeneuvois et de Moyenne Garonne
- ✓ CAF
- ✓ MSA
- ✓ MGEN
- ✓ UDAF
- ✓ Association éducative des Autas
- ✓ Association Alizé
- ✓ La Sauvegarde

► Associations spécialisées

- ✓ Réseau d'Entraide 47 contre les violences conjugales
- ✓ Maison des femmes
- ✓ Planning familial
- ✓ CIDFF de Lot-et-Garonne
- ✓ CILIOHPAJ - Avenir et Joie (La Roseraie, EMA et La Pergola)
- ✓ Clair Foyer
- ✓ R.E.L.A.I.S
- ✓ conseil départemental du Lot-et-Garonne de la société de Saint-Vincent de Paul

Affiche réalisée pour renforcer l'information des personnes, victime de violences. Ce document sera très prochainement diffusé auprès de toutes les structures partenaires pour affichage dans les espaces publics.

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES... NE RESTEZ PAS SEULE, DES PROFESSIONNELLS PEUVENT VOUS AIDER



Dans l'urgence

Gendarmerie ou Police - Service des urgences médicales **17 ou 112 ou 15**

Pour être écoutée - orientée - accompagnée dans vos démarches

- **Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation**
Planning familial - AGEN **05 53 66 27 04**
Maison des femmes - VILLENEUVE-SUR-LOT **05 53 40 03 62**
- **Référent violences faites aux femmes**
Réseau d'entraide 47 contre les violences conjugales **07 85 38 05 07**
- **Accueil de jour départemental**
Maison des femmes - VILLENEUVE-SUR-LOT **05 53 40 03 62**
Des professionnelles vous accueillent dans un lieu sécurisé, avec espace de repos pour femmes avec ou sans enfants (équipée pour répondre aux besoins de première nécessité). Sensibiliser, informer, accompagner dans le but de préparer le départ du domicile.
- **Services d'accueil et d'orientation**
AGEN **09 54 65 46 75**
VILLENEUVE-SUR-LOT **05 53 40 08 19**
MARMANDE **05 53 20 81 23**
Accueil personnalisé de proximité permettant écoute et orientation adaptée aux besoins
- **Information sur vos droits, sur les aspects juridiques, orientation**
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles **06 23 07 89 82**
Permanences à Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Nérac
- **Services du Conseil départemental (Centres médico-sociaux - service de PMI)**
Agen Louis Vivent 05 53 69 40 41, Montanou 05 53 77 09 20, Tapie 05 53 98 62 30 Nérac 05 53 97 44 00,
Marmande 05 53 64 65 45, Tonneins 05 53 84 17 50, Villeneuve-sur-Lot 05 53 36 23 23, Fumel 05 53 71 20 61
- **Un accompagnement psychologique**
Association Alizé **06 49 57 35 25**
- **Un numéro national (Appel anonyme et gratuit)**
Violences femmes info **39 19**

Pour une recherche d'hébergement SERVICE SOCIAL

115

ou le service d'accueil et d'orientation (voir coordonnées ci-dessus)

Des professionnels à votre écoute pour une mise à l'abri mais également une information pour une orientation.

Pour porter plainte

Brigade de gendarmerie - Commissariat de police. Possibilité de préparer cette action avec une des associations citées ci-dessus.

Procureur de la République. Par courrier.

La violence conjugale : une victime, un auteur.
La violence conjugale est inacceptable - La loi peut vous protéger

La mise en place du 5^{ème} plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017/2019 présenté lors de la commission départementale de ce 25 novembre 2016

Construit sur un engagement sans relâche de la part de l'Etat et de tous les acteurs, ce plan traduit la détermination pour permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à leur droit, d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire. Il fixe 3 objectifs :

- sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits, en :
 - ✓ facilitant la révélation des violences,
 - ✓ renforçant les lieux d'écoute de proximité,
 - ✓ permettant la reconnaissance des violences subies et la condamnation des conjoints violents,
 - ✓ proposant une offre de soins psycho-traumatiques et un accompagnement à l'insertion professionnelle ;
- renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants, en :
 - ✓ menant une action envers les enfants témoins des violences conjugales et articulant mieux la prise en charge de la mère victime de violences et de l'enfant,
 - ✓ facilitant la révélation des violences aux 18/25 ans,
 - ✓ travaillant avec les missions locales pour les accompagner vers l'insertion professionnelle,
 - ✓ permettant aux femmes vivant en milieu rural d'avoir accès aux dispositifs, même si elles sont éloignées de ces derniers ;
- Déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol, en :
 - ✓ inscrivant ce 5^{ème} plan dans la continuité du plan d'action et de mobilisation contre le sexisme,
 - ✓ poursuivant le travail de déconstruction des stéréotypes qui constituent le terreau des violences faites aux femmes.

Les chiffres des violences faites aux femmes

Les données nationales

- **1 femme décède tous les 2,7 jours** sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. Ainsi en **2015, 122 femmes sont décédées** (contre 118 en 2014 -121 en 2013) et 36 enfants mineurs ont été tués par leur père dans le cadre des violences au sein du couple.
- **143 000 enfants** vivent dans un foyer où leur mère a déclaré être victime de violences de la part de son conjoint ou ex-conjoint. **42% ont moins de 6 ans**. A noter 68 enfants étaient présents sur la scène des homicides décrits au premier point ou au domicile. 96 enfants sont devenus orphelins suite à ces homicides
- **223 000 femmes** se déclarent victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint par an ; 80 000 hommes se déclarent également victimes de ce type de violence.
- **84 000 femmes** majeures se déclarent victimes de viols ou de tentatives de viols ; 1 victime d'agression sexuelle sur 3 est âgée de 18 à 25 ans au moment de l'agression ;
- **90% des mariages forcés** sont réalisés avant 25 ans ;
- **1 jeune fille sur 5** a été insultée en ligne sur son apparence physique et 1 sur 6 a été confrontée à des cyberviolences à caractère sexuel par photos, vidéos ou textos ;
- **14%** des femmes seulement, victimes de violences physiques ou sexuelles, **déposent plainte**. Seules 10% des victimes de viols ou de tentative de viol portent plainte.

En Lot-et-Garonne, au 31 octobre 2016, ce sont 40 femmes chaque mois qui ont fait état de violences auprès des forces de l'ordre

Violences intra-familiales	Année pleine 2015		Au 31/10/2016	
	Total	Dont femmes	Total	Dont femmes
Sphère conjugale	422	387	350	325
Sphère familiale proche	130	74	181	68
Sphère familiale élargie	31	18	19	12
Total	583	479	550	405

La zone « Police » connaît une augmentation sensible des situations de violence : 31 octobre : 150 femmes ont déjà été concernées par des violences, elles étaient 142 sur toute l'année 2015.

La zone « Gendarmerie » semble être légèrement en diminution (255 au 31 octobre pour 337 sur l'année 2015).

325 femmes ont été victimes de violences au sein du couple (188 en zone gendarmerie et 137 en zone police)

Violences conjugales		Année pleine 2015		au 31/10/2016	
		Total	Dont femmes	Total	Dont femmes
Sphère conjugale	conjoint/pacsé	136	120	94	88
	concubin	116	110	90	84
	ex-conjoint/ex pacsé	45	40	56	50
	ex-concubin	125	117	110	103
Total		422	387	350	325